

Responsabilités

Des

Moniteurs

et ou

responsables

2023



Table des matières

| | | |
|-------|--|---|
| 1 | Frais d'organisation..... | 3 |
| 2 | Conditions pour être cercle organisateur | 3 |
| 3 | Licences | 3 |
| 4 | Inscriptions aux concours de saut d'obstacles..... | 3 |
| 5 | Rôles des responsables de cercle et/ou moniteurs..... | 3 |
| 6 | Les déclarations d'accident pour les cavaliers de compétition..... | 4 |
| 7 | Lors des concours..... | 4 |
| 8 | Rôles des moniteurs | 4 |
| 9 | Règlement sportif..... | 4 |
| 9.1 | Obstacles..... | 4 |
| 9.2 | Dressage | 4 |
| 9.2.1 | Type de reprise | 4 |
| 9.2.2 | Précisions : | 5 |
| 10 | Commission Interclubs | 5 |



Interclubs : Règlement d'ordre intérieur 2023.

1 Frais d'organisation

Celle-ci est due pour le **01 avril de** chaque année.

La cotisation des membres est fixée à **1000 €** par an et par cercle. Elle se paie sur le compte du GEPL.

Est considéré comme cercle organisateur un cercle qui organise un concours durant la saison officielle.

2 Conditions pour être cercle organisateur

Avoir au moins 10 cavaliers licenciés,
Respecter le cahier des charges.

3 Licences

Pour pouvoir participer à **l'Interclubs**, le cavalier doit être affilié dans un cercle faisant partie de **l'Interclubs** où il y paie sa licence et sa cotisation via le groupement GEPL.

4 Inscriptions aux concours de saut d'obstacles

Les cercles doivent envoyer leurs inscriptions au **secrétariat du GEPL soit par mail à l'adresse suivante : secretariat@gepl.net ou par fax 04/277.03.04 au plus tard le mercredi minuit**. Les cercles veilleront à préciser lors des inscriptions pour les épreuves 80 et plus, s'il s'agit de poney ou de chevaux. Pour ceux qui n'auraient pas précisé s'il s'agit d'un poney ou d'un cheval, la monture sera systématiquement assimilée à un poney. Un badge sera remis à chaque officiel avant le début de saison. Le port visible de ce badge est obligatoire durant la journée de concours. La personne n'étant pas porteur de ce badge ne pourra prétendre à effectuer ses prérogatives.

En cas de perte ou de vol, un montant de 10 € sera demandée pour son remplacement. Les moniteurs et officiels ont droit à 1 badge par an.

5 Rôles des responsables de cercle et/ou moniteurs

Chaque responsable s'engage à respecter le règlement.

Chaque responsable s'engage à gérer les différents problèmes qu'il peut rencontrer par rapport à ses clients (cavaliers, parents, ...).

Chaque responsable s'engage à être solidaire par rapport aux décisions prises par les juges (ceci signifie que s'il doit y avoir une discussion avec les juges, celle-ci doit se faire en toute discrétion et avec diplomatie) ; il ne faut pas perdre de vue que les juges sont bénévoles et que l'erreur est humaine.

Chaque responsable s'engage à ne pas entamer de discussion sur le fond ou la forme d'un problème rencontré et ce lors des concours ou manifestations officiels organisés par le GEPL.



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

Chaque responsable s'engage à discuter lors des réunions des cercles, des différents problèmes rencontrés lors des concours ou autres manifestations organisés par le GEPL et ce dans le but de les améliorer.

Chaque responsable **s'engage à respecter et à faire respecter les divers règlements.**

6 Les déclarations d'accident pour les cavaliers de compétition

sont à envoyer dans les quinze jours par le responsable du cercle à la ligue Equestre Wallonie-Bruxelles, 11, rue de la Pichelotte, 5340 Gesves.

Chaque cercle s'engage à faire en sorte que sa clientèle respecte le lieu d'accueil (nettoyer les abords des vans et camions) et veillera à ce que les consommations personnelles soient prises dans la plus grande discrétion et bien sûr en dehors du terrain de concours.

7 Lors des concours

Chaque cercle s'engage à donner à boire et à manger aux différents officiels qui sont bénévoles et à disposition du concours.

Les moniteurs et tous les officiels devront porter un badge **INTERCLUBS** mentionnant leur fonction.

Dans les épreuves 40, 50, 60, 70 et 80 cm un responsable de cercle pourra à tout moment faire part au Président de l'interclubs du fait qu', si un cavalier n'a pas sa place dans une épreuve, eu égard à sa grande facilité à la remporter de manière récurrente.

Si le Président estime la plainte fondée, il adressera alors cette plainte à la commission d'obstacle de l'interclubs, qui prendra la décision à appliquer envers ce cavalier.

8 Rôles des moniteurs

Le moniteur et lui seul est chargé d'échauffer ses cavaliers.

Le moniteur est tenu de connaître les épreuves auxquelles participent ses cavaliers ainsi qu'à faire respecter le timing.

9 Règlement sportif

9.1 Obstacles

Dans la première épreuve de chaque catégorie prévoir 2 passages obligés **sauf en 90 cm**.
Les épreuves de type barème C et contre la montre seront interdites

9.2 Dressage

9.2.1 Type de reprise

Cavaliers 40 cm L01 Préparatoire à l'étrier d'or et préparatoire à l'étrier d'or bis



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

Cavaliers 50 cm L01 Préparatoire à l'étrier d'or et préparatoire à l'étrier d'or bis
Cavaliers 60 cm L01 Préparatoire à l'étrier d'or et préparatoire à l'étrier d'or bis
Cavaliers 60 cm J02 Initiation 4, Initiation 5 ou Initiation 6 (Ep régionales)
Cavaliers 70 cm J02 Initiation 4, Initiation 5 ou Initiation 6 (Ep régionales)
Cavaliers 80 cm J02 Initiation 4, Initiation 5 ou Initiation 6 (Ep régionales)
Cavaliers 80 cm J03 N1.4, N1.5 ou N1.6 (Ep communautaires)
Cavaliers 90 cm J03 N1.4, N1.5 ou N1.6 (Ep communautaires)

9.2.2 Précisions :

Toutes les reprises peuvent être dictées

La cravache est autorisée (longueur max. 100 cm avec un poney et 120 cm avec un cheval)

Pour les cavaliers ayant une L01 un sweat au lieu de la veste est autorisé.

Pour les cavaliers ayant une L01 ou une O2 le port des bottillons et chaps en cuir noir uni sans franges sont tolérés.

Pour les cavaliers ayant une licence O3 le cheval ou poney doit être immatriculé (PAYANT) à la FRBSE.

Les éperons sont facultatifs dans les reprises réservées aux licenciés O1 et O2 et les épreuves poneys. Ils sont obligatoires pour les cavaliers ayant une licence O3.

La croupière est tolérée pour les poneys dans les épreuves L01 et O2.

Un tapis de selle est obligatoire et doit être principalement blanc (un liseré est autorisé)

Pour toute les reprises ; le bridon

Sont interdits sous peine d'élimination :

Les martingales, les rondelles, et tout enrênements quel qu'il soit ainsi que toute forme d'œillères.

Le cheval sera propre, la crinière courte (max 8-9 cm) ou tressée par pions, cependant, vu certaines races de chevaux dont la crinière abondante est une parure principale, le nattage est admis.

Durant le concours, le paddock est exclusivement réservé aux concurrents qui préparent directement une épreuve.

Pour les lic O1 et O2 la monture peut participer à 4 épreuves (max 2 passages dans une épreuve)

Pour les lic O3 la monture peut participer à 2 épreuves (max 1 passage dans une épreuve)

Il est bien entendu que les cavaliers peuvent participer aux différents challenges de dressage s'ils participent au nombre de concours demandés.

10 Commission Interclubs

La commission Interclubs est représentée par :

PIERRICK Jean Luc
GUYSENS Emilie
SACCON Lorenzo



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139